

## Une sécurité de planification au service de notre force économique



MATTHIAS MICHEL, CONSEILLER AUX ETATS  
PRÉSIDENT DU TEAM POLITIQUE FUTURE

Il y a un an, le Parlement a fixé dans le message FRI le cadre financier pour les hautes écoles et les organisations chargées d'encourager la recherche et l'innovation jusqu'à fin 2028. L'accent a été mis sur la sécurité de la planification et la prévention d'un stop-and-go afin que le domaine FRI puisse continuer à jouer son rôle de pilier fiable de l'économie suisse.

Tous les domaines doivent contribuer à l'équilibre du budget fédéral. Le programme d'allégement budgétaire 2027 pèse toutefois de manière disproportionnée sur le domaine FRI, et ce à un moment où des investissements seraient urgents pour renforcer l'économie. La CSEC-E demande donc des corrections ciblées dans le plan financier 27-29 afin de réduire la contribution des institutions du domaine FRI aux mesures d'économies. Ceci pour qu'elles puissent accomplir leurs tâches et ne se laissent pas distancer par la concurrence internationale. Elle plaide également en faveur de l'abandon des modifications législatives prévues dans la LEHE et la LERI.

La majorité de la CdF-E soutient bon nombre de ces revendications et est donc sur la bonne voie. Dans le domaine de l'enseignement supérieur toutefois, les règles du jeu entre la Confédération et les cantons ne doivent pas être résiliées de manière unilatérale au cours de la période concernée. En matière d'encouragement de la recherche, il convient par ailleurs de soutenir la minorité I afin d'atténuer également la coupe drastique imposée au Fonds national suisse. En effet, la recherche fondamentale pose aujourd'hui les bases de l'innovation et de notre prospérité de demain. La voie ouverte par la CdF-E mérite d'être tracée jusqu'au bout.

## P. 2

### PROGRAMME D'ALLÉGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

#### Réduire les économies sur la formation, la recherche et l'innovation

La Commission des finances du Conseil des Etats propose de réduire le volume des économies prévues par le Conseil fédéral dans le cadre du Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération. Les hautes écoles et Innosuisse sont concernées par une réduction ciblée proposée par la majorité. Une minorité propose de réduire également les allégements dans l'encouragement de la recherche.

## P. 3

### PROGRAMME D'ALLÉGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

#### Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Recommandations de vote du Réseau FUTURE pour le Plan des tâches et des finances 2027-2029 et la Loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027 pour le budget fédéral.

#### Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46  
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch  
La reproduction des articles est autorisée avec  
l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2025

**Edition  
spéciale  
Programme  
d'allégement  
budgétaire  
2027**

Avec recommandations de vote

## PROGRAMME D'ALLÉGEMENT BUDGÉTAIRE 2027

# Réduire les économies sur la formation, la recherche et l'innovation

La Commission des finances du Conseil des Etats propose de réduire le volume des économies prévues par le Conseil fédéral dans le cadre du Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération. Les hautes écoles et Innosuisse sont concernées par une réduction ciblée proposée par la majorité. Une minorité propose de réduire de moitié les allégements dans l'encouragement de la recherche.

Le Conseil des Etats va se pencher durant la troisième semaine de la session de décembre 2025 sur le Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (PAB 27). A l'issue de nombreuses heures d'examen, sa Commission des finances (CdF-E) souhaite dans sa majorité réduire le volume des économies; par ailleurs, des minorités soutiennent les mesures proposées par le Conseil fédéral ou les rejettent dans les grandes lignes. Si elles sont acceptées par le plenum, les corrections ciblées de la majorité induisent une réduction du volume d'allégement de 650 millions de francs par an. Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est en partie concerné par ces corrections ciblées.

### Recherche et innovation découpées

Le Conseil fédéral propose des coupes de 10% dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation. La CdF-E souhaite une correction dans le financement d'Innosuisse. Elle propose de réduire de moitié le volume d'allégement, de 32 mios à 16 mios par an. Par ailleurs, elle rejette les modifications de la Loi sur l'encouragement de l'innovation et de la recherche (LERI) suggérées par le Conseil fédéral. En ce qui concerne la recherche fondamentale en revanche, seule une minorité demande de réduire de moitié les allégements prévus dans le budget alloué au Fonds national suisse – de 131 mios à 66 mios en 2027, puis de 139 mios à 69 mios. La recherche fondamentale et l'innovation se trouvent ainsi découpées, ce qui fragilisera la chaîne de création de valeur et aura à terme un impact négatif sur l'économie suisse.

### EPF: éviter le stop-and-go

La CdF-E souhaite en revanche réduire les allégements prévus pour les hautes écoles. Elle propose ainsi de diminuer de 67 mios les économies prévues dans le financement de base du domaine des EPF pour l'année 2027. La mesure permet d'éviter au domaine d'être confronté à un recul net du financement d'une année à l'autre, le fameux stop-and-go. Les EPF contribueront aux allégements à hauteur de 78 millions par an en 2028 et 2029.

### Un pas dans la bonne direction

Dans le domaine des hautes écoles cantonales, la CdF-E propose dans sa majorité de réduire les coupes prévues de moitié, de 120 mios à 60 mios par an. Ces économies seraient réparties à parts égales entre les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées (HES). La commission propose de modifier la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) afin de spécifier que la Confédération prend en charge « au maximum 20% » des coûts de référence des universités et « aux maximum 30% » des coûts des HES – à l'heure actuelle, la loi prévoit une prise en charge de 20% et 30% des coûts, sans plafonnement.

### Modifier la LEHE ?

Dans la mesure où le Conseil fédéral propose quant à lui de réduire ces taux à 18,4% et 27%, cette proposition est un pas dans la bonne direction. Une minorité de la CdF-E et la majorité de la CSEC-E refusent en revanche cette modification, estimant que ces dépenses doivent rester liées et que les coupes budgétaires de la Confédération ne sauraient être reportées sur les cantons. Par ailleurs, la CdF-E soutient les coupes prévues dans les contributions liées à des projets, mais elle refuse de biffer la base légale permettant ces contributions fédérales aux projets des hautes écoles.

Si les propositions majoritaires de la CdF-E sont acceptées par le plenum du Conseil des Etats, le volume des allégements touchant le domaine FRI passera de 445 mios à 302 mios en 2027, et de 457 mios à 380 mios en 2028 et 2029. Le Conseil national se prononcera sur le PAB 2027 durant la session de printemps 2026.

**PROGRAMME D'ALLÉGEMENT BUDGÉTAIRE 2027**

# Recommandations de vote du Réseau **FUTURE**

## Loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027 pour le budget fédéral

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir les propositions suivantes de la Commission des finances du Conseil des États concernant les révisions législatives prévues :

**7. Loi sur la formation professionnelle**  
art. 54 et 55 :  
**majorité**

**8. Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)**  
— Contributions liées à des projets :  
  art. 2, 12, 47, 48 (al. 4), 59, 60, 61 et 80a :  
**majorité**  
— Contributions de base aux hautes écoles cantonales :  
  art. 48 (al. 3) et 50 :  
**majorité**

Parallèlement, le Réseau FUTURE recommande également de soutenir la minorité I (conformément au droit en vigueur) à l'art. 50.

**9. Loi fédérale sur la formation continue**  
art. 12, 16 et 17 :  
**majorité**

**10. Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)**  
art. 18 (al. 2), 19 (al. 2, al. 3) et 20a :  
**majorité**

## Plan des tâches et des finances 2027-2029

Le Réseau FUTURE recommande de soutenir, dans le plan financier 2027-2029, les propositions suivantes de la Commission des finances du Conseil des États :

**MESURE 6 :**  
**augmentation du financement par les utilisateurs des EPF**  
A231.0181 (Contribution financière au domaine des EPF) :  
**majorité**

**MESURE 7 :**  
**réduction de la contribution fédérale au FNS**  
A231.0272 (Institutions chargées d'encourager la recherche) :  
**minorité I**

**MESURE 26 :**  
**augmentation du financement par les utilisateurs des hautes écoles cantonales**  
A231.0261 (Contributions de base aux universités LEHE) :  
**Mehrheit**  
A231.0263 (Contributions de base aux hautes écoles spécialisées LEHE) :  
**majorité**

**MESURE 28 :**  
**réduction de la contribution fédérale à Innosuisse**  
A231.0380 (Contribution financière à Innosuisse) :  
**majorité**

**MESURE 29 :**  
**abrogation des dispositions de la Loi sur la formation continue relatives à l'encouragement**  
A231.0268 (aides financières LFCo) :  
**minorité I**

Pour les mesures 6, 7, 26, 27, 28, 29 et 30, les **minorités** qui demandent l'**abandon de la mesure proposée par le Conseil fédéral** sont conformes à la **planification financière** prévue dans le **message FRI 2025-2028**. Le Réseau FUTURE recommande donc de soutenir également ces propositions minoritaires.